



COMITE DE PICARDIE TAROT

Siège social : Maison des services & des initiatives

« harmonie »

MSIH-

25 rue Maurice SEGONDS – 60000 BEAUVAIS

Facebook : [comitepicardietarot](https://www.facebook.com/comitepicardietarot)

Président CCR Eric BLENET

Tél : 06 84 17 94 01

Mail : eric.blenet@gmail.com

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

TRIPLETTES D1 - D2 ET D3 SAISON 2026 - 2027

Le Comité de **Picardie** organise les Championnats **Triplettes 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} division** et qualifie les mieux classés pour la finale nationale qui aura lieu du **14 au 17 Mai 2027 à VICHY**.

Ce championnat est ouvert à tous joueurs licenciés dans le comité PICARDIE et à jour de leur cotisation 2026-2027. Un minimum de 8 équipes est requis pour l'organisation (hors éventuelle dérogation).

Le **nombre de triplettes qualifiées** pour la finale nationale a été fixé à **1 en D1, 2 en D2 et 2 en D3**

Pour jouer en D1, l'indice de valeur d'une triplette doit être strictement supérieur à 14.

Pour jouer en D2, l'indice de valeur d'une triplette doit être strictement inférieur à 67.

Pour jouer en D3, l'indice de valeur d'une triplette doit être strictement inférieur à 20.

Cas particuliers : • Un joueur classé première série cœur (au mieux) peut disputer le championnat D2 et D3 s'il est accompagné de 2 joueurs classés promotion (3^{ème} série, 4^{ème} série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison.

DEROULEMENT et PARTICIPATION

Triplettes D1

Le Championnat régional se déroulera en **1 finale de 2 séances** qui se jouera le **samedi 30/01/2027** à 9h00 et à 13h30 (1h30 après la fin de la 1^{ère} séance) à l'adresse suivante :

**Salle Camille DESMOULINS
Rue Aurélien Cronnier
60230 Chambly**

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral. A l'issue de la 1^{ère} séance, la dernière triplette pourra être éliminée si table relais.

La mise en place de la 2^{ème} séance s'effectue par le serpentín sur la base du classement général

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances.

**Pour jouer en D1, l'indice global de la triplette doit être strictement supérieur à 14
(Voir tableau ci-joint)**

Triplettes D2

Le Championnat régional se déroulera en **1 finale** de **2 séances** qui se jouera le **samedi 20/03/2027** à 9h00 et à 13h30 (1h30 après la fin de la 1^{ère} séance) à l'adresse suivante :

?

?

?

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral. A l'issue de la 1^{ère} séance, la dernière triplette pourra être éliminée si table relais.

La mise en place de la 2^{ème} séance s'effectue par le serpentín sur la base du classement général

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances.

Arbitre :

Pour jouer en D2, l'indice global de la triplette doit être strictement inférieur à 67 (Voir tableau ci-joint)
--

Triplettes D3

Le Championnat régional se déroulera en **1 finale** de **2 séances** qui se jouera le **samedi 03/04/2027** à 09h00 et à 13 H 30 (1h30 après la fin de la 1^{ère} séance) à l'adresse suivante :

Club house pétanque (1^{er} étage sana ascenseur)
Avenue du mail
02200 SOISSONS

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral. A l'issue de la 1^{ère} séance, la dernière triplette pourra être éliminée si table relais.

La mise en place de la 2^{ème} séance s'effectue par le serpentín sur la base du classement général

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances.

Arbitre :

Pour jouer en D3, l'indice global de la triplette doit être strictement inférieur à 20 (Voir tableau ci-joint)
--

Les triplettes présentes sur le lieu de l'épreuve et **non inscrites** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve.

Participation : D1 : (en Picardie) 25€ (15+10)

D2 : Si participation D1 en Picardie : 15€ (10 + 5)
Sinon 25€ (15 + 10)

D3 : si participation D1 en Picardie **et** D2 : gratuit
Si participation D1 en Picardie ou D2 : 15€ (10 + 5)
Sinon 20€ (15+5)

INSCRIPTION

L'inscription à cette compétition implique l'acceptation du présent Règlement. Afin d'optimiser l'organisation, le Comité de PICARDIE préconise l'inscription au préalable. La feuille d'inscription est à retourner obligatoirement **avant le 22 janvier 2027 (D1), avant le 13 mars 2027 (D2) ou avant le 24 mars 2027 (D3) :**

- Sur le site de la FFT par l'intermédiaire de notre site ; www.comitepicardiedetarot.fr
- Soit par l'intermédiaire de votre Président de Club,
- Soit à l'adresse suivante :

Mr Eric BLENET
174 rue de VERDUN
60280 MARGNY lès Compiègne

- ou par email : eric.blenet@gmail.com

Il est fortement conseillé d'être sur place à partir de 08H 45 (si début à 9h00).

DIRECTEUR D'EPREUVE

Le Directeur d'épreuve et l'arbitre se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeraient utile à ce règlement pour permettre le bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

INDICE PCN FINALE : 1,80

D1

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
20	16	13	10	8	7	5	4	3	3	2	2

D2

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
10	8	6	5	4	3	3	2	2	1	1	1

D3

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
5pp	4pp	3p	3pp	2pp	2pp	1pp	1pp	1pp	1pp	1pp	0pp

Les PP ne sont acquis que pour le tiers des équipes présentes en 1^{ère} séance.

REGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage
Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 4 « Triplettes » de la FFT, dernière version.

Ces documents étant consultables auprès de l'arbitre.

RETARD

Après 10 minutes, délai de grâce, l'arbitre inflige 0.5 % de pénalité sur le résultat obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les Triplettes incomplètes. Une Triplette présente ne peut se retirer avant cette décision sans encourir de sanction.

SYSTÈME D'ANNONCE

Les capitaines d'équipes, devront rédiger et mettre sous enveloppe cachetée, dans un langage clair, leur système de signalisation. Cette enveloppe sera remise avant le début de la première phase régionale à l'arbitre principal qui, en cas de problèmes, aura la possibilité de contrôler si la jouerie est conforme à la signalisation déposée. Les enveloppes seront rendues aux dites équipes constituées à l'issue de chaque phase éliminatoire régionale et/ou de Zone.

DROITS DES JOUEURS - RÉCLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 72 heures après la publication des résultats de l'épreuve au Président de la CCR concernée, qui, doit rendre sa décision sous 96 heures. Le CCR doit en outre informer le Président de Zone et le Président de la C.C.N.

DISCIPLINE --- DÉFAILLANCE D'UN JOUEUR

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi et traduit en chambre de discipline.

Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats, d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante sans être traduit en chambre de discipline.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

Les obligations sanitaires en vigueur à la date de la compétition devront obligatoirement être respectées.

Tout joueur communicant avec ses partenaires sera exclu, avec sa triplette, du championnat et traduit en chambre de discipline.

- Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre leurs appareils numériques jusqu'à la fin de la séance.

En cas de non-respect de cette règle, l'équipe fautive se verra sanctionnée par 2,5 ou 5 %. (cf règlement)

**EN APPLICATION DE LA LOI EVIN, CETTE COMPÉTITION EST NON-FUMEUR.
(y compris les cigarettes électroniques).**

**Directeur d'Épreuve
Eric BLENET**

**Président de Zone
Olivier AUBERT**

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4